



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

## **QUATRIÈME (4<sup>ème</sup>) RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE FACILITATION DES ÉCHANGES DE LA CEDEAO (CRFE)**

Abuja - Nigéria, 20 – 22 novembre 2023

---

# **RAPPORT**

---

Abuja, le 22 novembre 2023

## I. Introduction

1. La quatrième réunion du Comité Régional de Facilitation des Echanges de la CEDEAO (CRFE) s'est tenue à la Commission de la CEDEAO à Abuja, au Nigéria, du 20 au 22 novembre 2023.
2. L'objectif général de la réunion était d'examiner la mise en œuvre des réformes de facilitation des échanges dans le cadre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) de l'OMC et de l'Accord portant sur la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf). Il s'est agi également d'examiner les questions émergentes liées à la libre circulation des marchandises dans la région.
3. Plus spécifiquement, la réunion a été organisée pour atteindre les objectifs suivants.
  - a. Mise à jour de l'état d'avancement de la mise en œuvre des instruments de facilitation des échanges existants (AFE de l'OMC, ZLECAf, etc.).
  - b. Mise à jour du statut du Programme d'autonomisation en ligne de la CEDEAO pour les Comités Nationaux de Facilitation des Echanges (CNFE).
  - c. Valider les Termes de référence (TDR) des sous-comités du CRFE.
  - d. Examiner les questions liées aux Barrières Non Tarifaires (BNT) /NTB) dans la région.
  - e. Renforcer la collaboration entre les comités du commerce et du transport.
4. Ont participé à la réunion, des représentants des ministères en charge du commerce, des administrations douanières, des transports et des Chambres nationales de commerce des États Membres suivants :
  - République du Bénin
  - République du Cap-Vert
  - République de Côte d'Ivoire
  - République de la Gambie
  - République du Ghana
  - République de Guinée Bissau
  - République du Libéria
  - République Fédérale du Nigéria
  - République de Sierra Leone
  - République du Sénégal
  - République Togolaise

5. Étaient également présents à la réunion des représentants de la Fédération des Organisations Patronales d'Afrique de l'Ouest (FOPAO), de la Fédération des Femmes d'Affaires et Entrepreneurs (FEBWE), de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Afrique de l'Ouest (FEWACCI), d'ENDA CACID et de la Commission de la CEDEAO.
6. Les partenaires au développement suivants ont également participé à la réunion : Agence Allemande de Développement International (GIZ), le Groupe de la Banque Mondiale (GBM), la CNUCED et le Centre du Commerce International (ITC).
7. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

## **II. CEREMONIE D'OUVERTURE**

8. La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par les allocutions de M. Kolawole SOFOLA, Directeur du Commerce à la Commission de la CEDEAO, de M. Rikard NORDEMAN, Chef de la Section Commerce et Economie, Délégation de l'UE auprès de la République Fédérale du Nigeria et à la CEDEAO, ainsi que de M. Sunday JAJA, Directeur du Commerce, au Ministère Fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'Investissement de la République du Nigeria.
9. Dans son discours, M. Sunday JAJA, a déclaré que l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) de l'OMC reste un instrument essentiel pour améliorer les procédures aux frontières et réduire les coûts du commerce. Cela est possible en dit-il, en stimulant les flux commerciaux et en tirant avantages du commerce international par la simplification des procédures douanières et autres procédures aux frontières. Il a remercié la CEDEAO pour son soutien aux États Membres dans la mise en œuvre d'initiatives de facilitation des échanges visant à réduire les délais et les coûts des échanges transfrontaliers.
10. M. Rikard NORDEMAN, a félicité la CEDEAO pour les mesures prises pour entreprendre des réformes de facilitation des échanges et soutenir les comités de facilitation des échanges. Il a rappelé le programme de l'UE de 25 millions d'euros, mis en œuvre en collaboration avec la CEDEAO, la GIZ et la Banque Mondiale, qui témoigne de l'engagement de l'UE à renforcer la facilitation des échanges dans la région. Reconnaisant la CEDEAO comme un partenaire important de l'UE, il a souligné les avantages mutuels découlant de l'approfondissement des activités commerciales et des infrastructures associées pour les deux blocs.

11. M. Kolawole SOFOLA, s'exprimant au nom de Madame Massandjé TOURE-LITSE, Commissaire aux Affaires Economiques et à l'Agriculture, a rappelé le rôle important que joue la facilitation des échanges dans l'atténuation des effets perturbateurs des chocs externes sur les chaînes d'approvisionnement. . Il a en outre souligné les efforts entrepris par la Commission pour améliorer la circulation des marchandises au sein de la région, notamment dans les domaines du transit, du transport et du renforcement institutionnel, entre autres, et ce conformément à la Vision 2050 de la CEDEAO et aux objectifs stratégiques « 4x4 » du Management de la CEDEAO.

### **III. ÉLECTION DU BUREAU**

12. Le bureau s'établi comme suit :

Président : République fédérale du Nigeria  
Rapporteurs : République du Bénin  
République de Guinée Bissau

### **IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

13. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

- |         |  |
|---------|--|
| Point 1 | Mise à jour sur l'état d'avancement de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges        |
| Point 2 | Créer une Synergie entre les Comités du Commerce et les Comités du Transport                     |
| Point 3 | Mise à jour sur les Mesures Régionales de Facilitation des Echanges                              |
| Point 4 | Mise à jour sur la Stratégie Régionale de Facilitation du Commerce net du Transport de la CEDEAO |
| Point 5 | Initiatives pour l'élimination des barrières non tarifaires dans l'espace CEDEAO                 |
| Point 6 | Présentation et validation des TDR des Sous-Comités Techniques du CRFE                           |
| Point 7 | Mise à jour sur le Programme d'Autonomisation en Ligne de la CEDEAO pour les CNFE                |

- Point 8 Examen du plan de travail annuel du CRFE
- Examen et adoption des recommandations

## V. RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

### **Point 1 : État de mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges**

14. La présentation faite par la Composante Banque Mondiale du Programme de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest (FEAO) a donné un aperçu de l'état actuel de la mise en œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Echanges (AFE) de l'OMC dans les États membres de la CEDEAO au sein de la CEDEAO.
15. La présentation a expliqué les procédures impliquées dans la soumission des notifications et a souligné la nécessité pour les CNFE d'évaluer et de mettre à jour fréquemment les informations fournies dans le cadre des notifications en matière de transparence.
16. Au-delà de ces aspects, la présentation a mis en évidence des défis tels que les retards dans le processus de notification et les stratégies de mobilisation des ressources, ainsi que l'assistance technique disponible pour la mise en œuvre des mesures de catégorie C. Il a en outre souligné le rôle des CNFE à chaque étape de la mise en œuvre de l'AFE, et a adapté les outils développés par la Commission de la CEDEAO pour les soutenir, y compris la boîte à outils CEDEAO – CNFE qui contient diverses ressources mises à la disposition des CNFE.
17. A l'issue des délibérations, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

#### **A la Commission de la CEDEAO**

- i- Redistribuer à tous les États membres les dernières notes techniques et tableaux de bord de notification annexés à la communication officielle de notification de l'AFE à l'OMC envoyée par la Commission de la CEDEAO en octobre 2023.

- ii- Soutenir les États membres dans le partage d'expérience et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des mesures communes de la catégorie C.
- iii- Appuyer les États membres pour l'opérationnalisation des CNFE.

#### Aux États Membres

- iv- Prendre des dispositions pour remédier aux notifications en retard dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des Echanges
- v- Opérationnaliser et/ou renforcer les capacités des Secrétariats du CNFE pour mener les activités essentielles de Planification, de Mise en Œuvre et de Suivi des activités
- vi- Utiliser les Outils de planification et de suivi pour évaluer la mise en œuvre effective des dispositions sur la facilitation des échanges liées à l'AFE de l'OMC, au Protocole de la ZLECAf sur le commerce des marchandises (Actes complémentaires connexes, Code des douanes, etc.), ainsi que les instruments régionaux
- vii- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre des mesures de catégorie C, y compris l'élaboration de propositions de projets
- viii- Tirer pleinement parti de la boîte à outils des CNFE – CEDEAO (par exemple, tableau de corrélation entre l'AFE de l'OMC, la ZLECAf et les instruments de la CEDEAO ; la méthodologie de gestion de projet appliquée au document du modèle de lancement de projet ; l'établissement d'indicateurs clés de performance liés à la FE, etc.)

#### **Point 2 : Créer une synergie entre les Comités du commerce et des transports**

18. La présentation faite par la Commission de la CEDEAO a donné un aperçu du Comité Régional de Facilitation du Commerce (CRFE) de la CEDEAO et du Comité Régional et National de Facilitation du Transport et du Transit (CRNFTT), y compris leurs mandats et compositions.
19. Le Comité régional de facilitation des échanges de la CEDEAO a été créé par la Décision C/DEC.1/6/21 de la quatre-vingt-sixième Session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO tenue les 16 et 17 juin 2021 à Accra, Ghana. Son objectif principal est de fournir des

recommandations consultatives à la Commission de la CEDEAO concernant la mise en œuvre de tous les instruments associés à la simplification des exportations, des importations et du transit à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

20. Le Comité Régional de Facilitation du Transport Routier et du Transit (CRFTRT) et les Comités Nationaux de Transit Routier et de Facilitation du Transport (CNTRFT) ont été créés en janvier 2005 en vertu de la décision A/DEC.9/01/05 lors de la 28e Session de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement à Accra, Ghana. Son mandat est d'assurer la fluidité du transport routier inter-États, ainsi que d'assurer la bonne mise en œuvre du programme régional de facilitation du transport routier et du transit.
21. La présentation a souligné les principales similitudes entre les Comités de facilitation du commerce et du transport en termes de leurs objectifs, de leur portée et de leur composition, ce qui a inspiré le développement d'un Comité régional de facilitation du commerce et du transport pour promouvoir une approche intégrée dans la mise en œuvre des initiatives de facilitation du commerce et du transport.
22. A l'issue des délibérations, la réunion a recommandé aux Etats Membres de développer des synergies entre les Comités du commerce et des transports dans une optique de fusion au moment opportun.

### **Point 3 : Mise à jour sur les mesures régionales de facilitation des échanges**

23. La présentation faite par la Commission de la CEDEAO a donné un aperçu des initiatives régionales liées au commerce et aux douanes qui renforcent l'Union Douanière de la CEDEAO, conformément au cadre international tel que l'AFE de l'OMC.
24. La présentation s'est d'abord concentrée sur la corrélation entre les Articles de l'AFE de l'OMC et les dispositions du Code des Douanes de la CEDEAO. Pour chaque article de l'AFE, la présentation a indiqué la disposition correspondante du Code des Douanes de la CEDEAO, ainsi que les initiatives nouvelles et existantes développées par la CEDEAO, notamment le Schéma de Transit Communautaire, le Système Interconnecté des Marchandises en Transit (SIGMAT) de la CEDEAO, le Certificat électronique de l'origine des produits, et l'Acte Additionnel sur l'Assistance Administrative Mutuelle et la Coopération entre les Administrations Douanières.
25. A l'issue des délibérations, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

## **A la Commission de la CEDEAO**

- i. Renforcer le mécanisme pour garantir la confiance autour de la reconnaissance du certificat d'origine.
- ii. Faire circuler la décision de la réunion de haut niveau tenue en octobre à Cotonou sur le corridor Abidjan-Lagos.
- iii. Faire circuler le tableau de corrélation entre les dispositions du Code des Douanes de la CEDEAO et les dispositions de l'AFE de l'OMC et de la ZLECAf.

### **Point 4 : Mise à jour sur la Stratégie Régionale de Facilitation du Commerce et du Transport (SRFCT)**

26. Sous ce point, la Commission de la CEDEAO a fait le point sur l'état d'avancement de l'élaboration de la Stratégie régionale de facilitation du commerce et du transport (SRFCT). Dans ce cadre, la présentation a fourni une évaluation de diverses initiatives régionales de facilitation du commerce et de transport. La présentation a souligné l'objectif global de la stratégie qui vise à contribuer à la compétitivité économique régionale et à l'augmentation du commerce intrarégional en améliorant la circulation efficace des marchandises grâce à des infrastructures commerciales et de transport prévisibles/fiables, rentables, écologiquement et socialement durables et prestations de service.

27. A l'issue des délibérations, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

## **A la Commission de la CEDEAO**

- i. Veiller à ce que la stratégie soit accompagnée d'un calendrier et d'un plan de mise en œuvre
- ii. Faire circuler le projet de stratégie aux États au plus tard le 20 Décembre 2023
- iii. Evaluer l'opérationnalisation des PCJ et procéder aux corrections appropriées
- iv. Faire circuler le Plan Directeur des Infrastructures de la CEDEAO
- v. Faire circuler l'Acte Additionnel portant sur le règlement de la charge de limite à l'essieu

## **Aux États membres**

- a. Les États membres doivent fournir leurs commentaires sur le Projet de stratégie au plus tard le [31January 2024]

## **Point 5 : Initiatives pour l'élimination des Barrières Non Tarifaires dans la CEDEAO**

28. Sous ce point, des présentations ont été faites sur (i) l'expérience du secteur privé en matière d'obstacles non tarifaires, (ii) le mécanisme d'alerte aux obstacles commerciaux de la CEDEAO (MAOC), (iii) les études et la cartographie des mesures non tarifaires (MNT) dans la région de la CEDEAO, et (iv) Point sur l'élaboration d'une politique de la CEDEAO sur l'élimination des barrières non tarifaires.

### **Expérience du secteur privé en matière de barrières non tarifaires**

29. La présentation sur l'expérience du secteur privé en matière d'ONT a été faite par ENDA CACID. La présentation a donné un aperçu des solutions mises en place par l'Organisation pour aider les particuliers, notamment les petits commerçants, à acheminer les marchandises en douceur à travers les corridors Dakar – Bamako, Dakar – Conakry, Banjul – Bissau et Dakar – Bissau. Parmi les initiatives figurent des campagnes de sensibilisation sur les marchés transfrontaliers, la plateforme numérique de suivi et de traitement des réclamations, le numéro vert (Numéro Vert), etc.

### **Mise à jour sur le Mécanisme d'Alerte des Obstacles aux Commerce de la CEDEAO**

30. La présentation du MAOC a fourni une brève mise à jour sur la gestion de la plateforme, y compris les activités de sensibilisation menées à Cotonou et Lagos pour 128 participants du secteur privé. Le CCI a également formé les membres de l'Association ouest-africaine pour le commerce transfrontalier des produits agro-sylvo -pastoraux et halieutiques AOCTAH / (WACTAF). Les points focaux de l'AOCTAH devraient commencer à télécharger les plaintes sur le MAOC.

### **Etudes et cartographie des Mesures Non Tarifaires (MNT) dans l'espace CEDEAO**

31. La troisième conférence réalisée par la CNUCED a donné un aperçu de son projet en cours visant à améliorer la transparence. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a donné la troisième présentation sur ses initiatives de transparence sur les mesures non tarifaires (MNT) dans la région de la CEDEAO. Les activités du projet visaient à améliorer la transparence sur les MNT et impliquent la collecte de données, la mise à jour de la cartographie et une base de données mondiale en ligne sur les

MNT (TRAINS), qui fournit des informations accessibles sur toutes les réglementations liées au commerce et facilite la comparabilité des données aux niveaux africain et mondial.

### **Mise à Jour sur l'Elaboration de la Politique et la Stratégie de la CEDEAO sur l'Elimination des Barrières Non-Tarifaires**

32. La présentation faite par la Commission de la CEDEAO a informé les membres du CRFE sur l'étude initiée qui servira de base à la politique et à la stratégie de la CEDEAO sur l'élimination des barrières non tarifaires dans la région. La présentation a relevé de nouvelles informations et des données telles que la cartographie des plateformes existantes pour l'élimination des BNT dans la région, gérées par les secteurs public et privé, ainsi que par les organisations de la société civile.

33. A l'issue des délibérations, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

#### **À la CNUCED**

- i. Veiller à ce que toutes les parties prenantes concernées dans les Etats Membres soient consultées afin de refléter les données précises sur l'étude des MNT.

#### **A la Commission de la CEDEAO**

- ii. Veiller à ce que la stratégie d'élimination des BNT prenne en compte les mécanismes existants d'élimination des BNT dans la région
- iii. Développer un cadre de suivi pour marquer les progrès dans l'élimination des BNT
- iv. Évaluer le MAOC pour identifier les lacunes et proposer des solutions pour une meilleure utilisation par les parties prenantes dans les États membres, notamment les petits commerçants.
- v. Organiser une session dédiée sur la problématique des barrières non tarifaires dans la CEDEAO.

#### **Aux Etats Membres**

- vi. S'enrôler pour les prochains cours de la CNUCED sur les MNT.

## **Point 6 : Présentation et validation des termes de référence des sous-comités CRFE**

34. Sous ce point, les membres du CRFE ont examiné le projet de mandat des sous-Comités Techniques sur la gestion des frontières, la transparence et les femmes dans le commerce. Les termes de référence ont été examinés section par section à travers des débats et des échanges de vues entre les membres du Comité concernant la composition et les fonctions des Sous-comités.
35. Suite aux délibérations, la réunion a validé les termes de référence des sous-comités sur la gestion des frontières, les femmes dans le commerce et la transparence sous réserve des amendements apportés.

## **Point 7 : Programme d'autonomisation en ligne de la CEDEAO pour les CNFE**

36. La présentation du Programme d'autonomisation en ligne de la CEDEAO pour les CNFE faite par le Groupe de la Banque mondiale a souligné les réalisations du programme depuis sa création en novembre 2022. La présentation a mis en évidence une participation significative, avec 15 pays impliqués, avec 752 personnes inscrites, plus de 400 apprenants actifs, et 253 champions certifiés de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). La présentation a conclu en mettant en lumière les formations régionales à venir, qui approfondiront le développement des discussions du CNFE sur la mise en œuvre de la facilitation des échanges dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, les priorités régionales spécifiques liées à l'Accord sur la facilitation des échanges et les instruments régionaux de facilitation des échanges soutenant l'intégration.
37. A l'issue des délibérations, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

### **Aux États Membres**

- i. Enregistrer systématiquement tous les nouveaux membres des CNFE au Programme d'autonomisation en ligne de la CEDEAO pour les CNFE.
- ii. Veiller à ce que chaque Secrétariat du CNFE remobilise les participants inscrits pour qu'ils puissent suivre la formation en ligne.
- iii. Veiller à ce que tous les membres du CNFE soient informés des webinaires régionaux qui seront bientôt organisés sur les normes, instruments et pratiques de facilitation des échanges de la CEDEAO.

### **Point 8 : Examen du plan de travail annuel du CRFE**

38. La présentation faite par la Commission de la CEDEAO a donné un aperçu du plan de travail annuel 2024 du CRFE. Il a mis en évidence les principales parties du programme de travail, notamment la première réunion des Sous-comités qui viennent d'être créés, le soutien aux CRFE, l'élaboration de matériel de communication, ainsi que le cadre de suivi et d'évaluation.

39. A l'issue des délibérations, la réunion a formulé les recommandations suivantes :

#### **Commission de la CEDEAO**

- i. Détailler le plan de travail 2024 avec des activités et un calendrier
- ii. Faire circuler les tâches assignées sur les recommandations de toutes les réunions du CRFE d'ici le 10 décembre 2023
- iii. S'assurer que les tâches assignées fassent l'objet d'un point de l'ordre du jour pour les futures réunions

#### **Aux États membres**

- iv. Renvoyer à la Commission de la CEDEAO, le tableau renseigné des tâches assignées au plus tard le 20 décembre 2023

## **VI. SÉSSION DE CLÔTURE**

40. Les remarques de clôture ont été prononcées par M. Kolawole SOFOLA, Directeur du Commerce par Intérim à la Commission de la CEDEAO et M. Abdullahi USMAN, Président de la réunion.

41. M. SOFOLA a remercié les participants pour leur contribution active aux résultats de la réunion. Il a souligné que la facilitation du commerce est transversale et nécessite une approche holistique impliquant toutes les parties prenantes concernées. Il a ajouté que l'adoption des termes de référence pour les Sous-comités met en évidence les priorités du

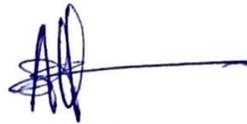
CRFE et que la Commission de la CEDEAO continuera à fournir le soutien nécessaire conformément à la Vision 2050.

42. Dans son discours de clôture, M. USMAN a remercié la Commission de la CEDEAO pour l'organisation réussie de la réunion et a déclaré que les résultats de la réunion marquaient une étape vers la facilitation de la circulation des marchandises dans la région. Il remercie tous les participants et leur souhaite un bon voyage de retour dans leurs différents pays.

### **MOTION DE REMERCIEMENTS**

Les participants à la Quatrième Réunion du Comité Régional de Facilitation des Echanges souhaitent exprimer leur profonde gratitude à Son Excellence Ahmed Bola TINUBU, Président de la République Fédérale du Nigéria, au Gouvernement et au Peuple du Nigéria, pour leur hospitalité, leur accueil chaleureux et les installations mises en place pour la réussite de cette Rencontre.

**FAIT A ABUJA, CE JOUR 22 NOVEMBRE 2023**



Abdullahi USMAN

**PRÉSIDENT DE LA RÉUNION**